

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 25 novembre 2024

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 14 octobre
- Information mouvement de crédit sur l'assainissement
- Devis réfection routes : demande de subvention auprès du Département
- Aménagement de sécurisation de la traversée du village : demande de subvention au Département
- Validation du rapport d'activités 2023 du service de l'eau potable
- Rénovation chaufferie : demande de subvention
- Avis sur la modification des limites d'agglomération de la commune
- Reventes des parcelles du Rioulara après découpage et approbation du cahier des charges et des clauses non spéculatives
- Subvention OCCE pour la classe découverte
- Vente d'un mobil-home du camping

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2024

Membres en exercice : 10 ; Présents : 8 ; Nombre de votants : 9

***Etaient présents :** Mme Odile BLANC, M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, Mme Eve LOMENECH, M Jean-Luc PIOLET, M Olivier ROMERO, M Vincent SAUDUBRAY,*

***Excusés :** M Jean-Pierre BATTAGLIA, M François VEDEL*

***Procurations :** De M François VEDEL à M Gilles LEBRE*

***Secrétaire de séance :** Mme Odile BLANC*

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATIONS D'UN MOUVEMENT DE CREDIT SUR L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ligne budgétaire correspondant à un mouvement de crédit de chapitre à chapitre a été réalisée afin de régulariser les intérêts d'assainissement qui n'avaient pas été budgétisés sur le montant global soit une modification de 2500 euros de mouvement de crédit

3. DEVIS REFECTION ROUTES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire sollicite une subvention dans le cadre du dispositif Atout Ruralité auprès du Département pour la réfection des routes et notamment le chemin de la Grangette
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis des Goudronneurs Ardéchois et sollicite une subvention, auprès du Département, de 40% du montant global (28 544€ HT) soit 11 417 euros.

4. AMENAGEMENT DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la RD2 traversant au centre bourg le village de Saint Michel de Chabrillanoux dont le coût prévisionnel global est estimé à 352 710€ HT soit 423 252€ TTC. Jean-Luc PIOLET, Adjoint, précise que sur le coût global 1/3 de la facture est à la charge du Département. Le Maire nous informe que la commission d'appel d'offres a eu lieu la semaine dernière : sur 3 candidatures reçues et après analyse complète de l'ensemble des offres, le choix s'est porté sur l'entreprise Comte d'Alboussière.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter le Département, pour une subvention, par le biais du dispositif Atout Ruralité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention du Département

5. VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe que le rapport d'activités du service de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers a été envoyé pour lecture aux Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2023 du service de l'eau potable.

6. RENOVATION CHAUFFERIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur. Il présente la situation future de la chaufferie :

- 50% de subvention demandée à l'Etat au titre de la DETR DSIL pour un coût global de 119 000€ HT
- Refus de subvention de l'ADEME en raison d'un nombre d'heures de consommation trop faible (1200 heures demandées alors que 800 sont prévues) et également en raison de notre choix d'un système de chauffage à bois déchiqueté (ressource locale au lieu d'une chaudière à granulés).

Ces 2 items contredisent les préconisations des politiques publiques qui nous enjoignent de privilégier les économies d'énergies et de choisir prioritairement la proximité pour s'approvisionner. Cette chaufferie remplacera la chaudière de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes et alimentera en chaleur, les 8 logements sociaux Ardèche Habitat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la subvention de l'Etat au titre de la DETR DSIL

7. AVIS SUR LA MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à l'achat du tènement BOURDON, le géomètre a procédé à son bornage avec un représentant de la DDT qui a conseillé de déplacer le panneau d'entrée de la commune.

Il est donc proposé de modifier les limites de l'agglomération, côté les Ollières, pour les placer avant la maison du tènement et donc en face du local technique afin de prendre en compte les nouvelles habitations et de réglementer sur toute la traversée de la commune la limitation de la vitesse.

Comme il s'agit d'une décision prise par arrêté municipal, le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'arrêté réglementaire pour avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'arrêté portant modification des limites de l'agglomération de la commune.

8. SUBVENTION OCCE POUR LA CLASSE DECOUVERTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de séjour de l'école à Crupies (26), dans le cadre des classes de découvertes du 27 au 31 janvier 2025. Il indique que le Conseil Départemental de l'Ardèche a voté une subvention de 896€ pour ce séjour.

Il convient que le Conseil Municipal décide d'une participation financière au moins équivalente à celle du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à la coopérative scolaire, une subvention de 11 euros par élève et par nuit, soit 1408 euros au total pour 32 élèves.

9. REVENTES DES PARCELLES DU RIOULARA APRES DECOUPAGE ET APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET DES CLAUSES NON SPECULATIVES

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Luc PIOLET, Adjoint qui fait lecture du projet d'annonces de ventes des 2 parcelles du tènement BOURDON. Il informe que la propriétaire voisine est également intéressée pour vendre en lot à bâtir.

Tous les réseaux sont en place ou disponibles à proximité.

L'objectif de la municipalité est donc de privilégier l'installation de 2 familles en résidence principale, ou éventuellement une activité économique durable.

Il s'agit également de préserver autant que possible la qualité du site à l'entrée sud du village, grâce à un cahier des charges architectural simple (hauteur, implantation, alignement entrées....), qui sera annexé aux actes notariés.

Des clauses non spéculatives seront intégrées au compromis et à l'acte de vente, pour garantir la bonne destination des biens et éviter des reventes rapides, sauf cas de force majeure.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du cahier des charges et des clauses non spéculatives.

L'annonce sera diffusée dès la semaine prochaine aux habitants avec un panneau sur chaque parcelle et par la suite diffusion sur le bon coin.

Une équipe d'élus sera nommée pour examiner les dossiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en vente les 2 lots et adopte le cahier des charges de cession et les clauses non spéculatives.

10. QUESTIONS DIVERSES

- a) Résultat du procès : la requête de Mme Claudine RICCI contre un permis de construire délivré à Mme LERIDDANT par la commune a été rejetée lors du procès rendu le 17/10/2024 et Mme RICCI devra verser la somme de 1400 euros à la commune.
- b) La vente du terrain de Thierry CHAMBONNET pour le parking situé derrière le cimetière de l'église est prévue d'après le notaire fin 2024, début 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00

Le Maire

M. Gilles LEBRE

La Secrétaire de Séance

Mme Odile BLANC